



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 8 mars 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présentes madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2006-269

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DES 15 ET 22 FÉVRIER 2006 DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif des 15 et 22 février 2006 de la Ville de Gatineau ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2006-270

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 7 - 62 713,47 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 7 - 336 860,83 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 6 - 8 876,21 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 4 - 367 417,52 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 7, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 7, la liste des réquisitions numéro 6 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 4 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 7	Pièces de comptes à payer	62 713,47 \$	13 au 17 février 2006
Liste PD numéro 7	Pièces de comptes à payer	336 860,83 \$	13 au 17 février 2006
Liste des réquisitions numéro 6	Pièces de comptes à payer	8 876,21 \$	13 au 17 février 2006
Liste des embauches numéro 4	Embauche de personnel temporaire	367 417,52 \$	6 au 10 février 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-271

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 8 - 52 012,89 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 8 - 468 246,19 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 7 - 7 158,59 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 5 - 284 164,88 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 8, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 8, la liste des réquisitions numéro 7 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 5 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 8	Pièces de comptes à payer	52 012,89 \$	20 au 24 février 2006
Liste PD numéro 8	Pièces de comptes à payer	468 246,19 \$	20 au 24 février 2006
Liste des réquisitions numéro 7	Pièces de comptes à payer	7 158,59 \$	20 au 24 février 2006
Listes des embauches numéro 5	Embauche de personnel temporaire	284 164,88 \$	13 au 17 février 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006

Adoptée

CE-2006-272

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-06 - 658 118,31 \$ - PÉRIODE DU 6 AU 15 FÉVRIER 2006

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-06 d'un montant total de 658 118,31 \$ pour la période du 6 au 15 février 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-273

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-07 - 506 680,68 \$ - PÉRIODE DU 16 AU 22 FÉVRIER 2006

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-07 d'un montant total de 506 680,68 \$ pour la période du 16 au 22 février 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-274

SOUMISSION 2006 SI 019 - DIVERS FOURNISSEURS - AMEUBLEMENT POUR DIVERS SERVICES - 65 941,28 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour la fourniture d'ameublement pour divers services, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 23 janvier 2006, à savoir :

Section A

Thibo Produits de bureau – 3053857 Canada inc., 200, promenade du Portage, Gatineau, Québec, J8X 4B7, pour la fourniture d'ameublement « Global » au montant de 25 106,21 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Sections B, C, D, E et F

Fredal Solutions, 15, rue Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8H1, pour la fourniture d'ameublement « Tayco – ADI – Rouillard – Horizon et Logiflex » au montant de 40 835,07 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ces sections.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61400-692	1 969,64 \$	Programmes et projets de développement - Equip. non capitalisable
11-40009-005	17 683,82 \$	Police niveau III et ratio ministériel - Mobilier
02-72210-692	1 725,86 \$	Gestion des bibliothèques - Equip. non capitalisable
02-30120-692	2 199,01 \$	Ingénierie - Equip.non capitalisable
18-60007-002	17 569,67 \$	Évaluation – Ameublement
18-60007-003	20 780,34 \$	Infocentre et réseaux – Ameublement
04-13493	4 012,94 \$	T.P.S. à recevoir
TOTAL	65 941,28 \$	

Le trésorier est autorisé à effectuer le virement de fonds nécessaire pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-275

CONTRAT D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS POUR LES SERVEURS ALPHA ET COMPAQ AVEC LA FIRME HEWLETT-PACKARD POUR L'ANNÉE 2006 – 40 151,72 \$

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service des systèmes d'information doit annuellement s'assurer de renouveler le contrat d'entretien de divers équipements des serveurs Alpha et Compaq;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements sont de fabrication de la firme Hewlett-Packard et que cette dernière possède les pièces et l'expertise requises;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de la firme Hewlett-Packard pour les équipements présentement en utilisation pour les serveurs Alpha et Compaq s'élève au montant de 40 151,72 \$ incluant les taxes pour l'année 2006 selon le contrat numéro 799-0038-95 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'offre de service numéro 799-0038-95 de la firme Hewlett-Packard au montant de 40 151,72 \$ incluant les taxes pour le contrat d'entretien des équipements HP pour l'année 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13450-554-50947	37 708,23 \$	Réseautique entr. - Équip. inf.
04-13493	2 443,49 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-276

CONTRAT ENTRETIEN - SYSTÈME DE LA PAIE - AJUSTEMENT 2005 ET CONTRAT ANNUEL 2006

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau possède un système de la paie nécessitant un contrat d'entretien permettant le développement informatique d'éléments reliés à la gestion de la paie et doit assurer également un support technique au niveau du système informatisé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un contrat d'entretien pour l'année 2006 à la firme Freebalance inc. et d'accepter l'ajustement du contrat d'entretien relié à l'année 2005;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville est exemptée du processus de soumission compte tenu que le contrat d'entretien vise à assurer la compatibilité avec les systèmes informatiques existants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité octroie le contrat d'entretien du système de la paie pour les années 2006 et 2007 à la firme Freebalance inc., 1101, promenade Prince of Whales, suite 200, Ottawa, Ontario, K2C 3W7, en fonction d'un taux horaire de 200 \$ excluant les taxes, et ce, pour un montant annuel approximatif de 57 512,50 \$ incluant les taxes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat d'entretien.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2007 et à verser les sommes nécessaires afin de régler l'augmentation du contrat d'entretien de l'année 2005 pour un montant de 15 844,39 \$.

Pour l'année 2005, les fonds aux fins de l'ajustement du contrat d'entretien seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-555.

Les fonds budgétaires à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13310-555-50948	54 012,50 \$	Finances entr. - Logiciels
04-13493	3 500,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-277*

AUTORISATION - VENTE POUR TAXES - 20 JUIN 2006 - IMPÔT FONCIER**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'ordonner au greffier ou à l'assistant-greffier de vendre à l'enchère publique, dans la salle Odyssee de la maison de la culture, 855, boulevard de la Gappe, Gatineau, le mardi 20 juin 2006 à 10 h et les jours suivants, s'il y a lieu, les immeubles apparaissant à la liste des propriétés à vendre pour taxes impayées, préparée par le Service des finances le 27 février 2006;
- d'exclure de cette vente à l'enchère, à la demande du trésorier et directeur du Module de l'administration et des finances, les immeubles suivants apparaissant à la liste des propriétés exclues de la vente pour taxes impayées : 5929-52-9830, 6032-57-5879, 6136-56-1209, 6239-77-9347, 6333-58-0448, 6334-37-8183, 6639-23-7471-273-0000, 6636-83-1869, 7137-28-9821, 7140-13-4957, 7338-92-7908, 5930-57-4070, 6544-81-9535 et 6643-19-5515;
- d'autoriser le greffier ou l'assistant-greffier à soustraire de ladite vente les immeubles dont les propriétaires apparaissant à la liste des propriétés à vendre pour taxes impayées auront payé leurs taxes foncières auprès du Service des finances avant la vente à l'enchère;
- d'habiliter le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les actes de retrait découlant de la susdite vente des immeubles pour impôt foncier impayé, s'ils sont présentés dans le délai prévu à l'article 531 de la *Loi sur les cités et villes*;
- de mandater le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les actes de vente dont il est fait mention à l'article 525 de la *Loi sur les cités et villes*;
- d'autoriser le chef de division, Service d'évaluation et des transactions immobilières et le coordonnateur, Service d'évaluation et des transactions immobilières à enchérir et, le cas échéant, à se porter adjudicataire au nom de la Ville de Gatineau, conformément aux dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 18 de la Charte de la Ville de Gatineau et après approbation d'une liste des propriétés par le comité exécutif.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-278

MANDAT - COMITÉ DES IMMOBILISATIONS, DE LA CIRCULATION ET DU BUDGET

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CE-2005-1659 adoptée le 23 novembre 2005, ce comité procédait à la nomination des membres du Comité des immobilisations, de la circulation et du budget;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité octroie le mandat suivant au Comité des immobilisations, de la circulation et du budget :

Volet des immobilisations :

- préparer le programme triennal d'immobilisations (PTI) en tenant compte des orientations et des capacités financières de la Ville;
- valider le programme triennal d'immobilisations auprès des caucus de secteurs;
- élaborer et réviser des critères permettant d'établir les priorités d'investissements;
- préparer le plan de communication;
- préparer le pro forma du programme triennal des immobilisations (PTI);
- prioriser les travaux pour toutes nouvelles sources de financement;
- faire rapport au comité exécutif.

Volet de la circulation :

- définir des orientations à prendre dans le but d'accélérer la recherche de solutions aux problèmes de circulation routière et piétonnière sur le réseau local;
- identifier des priorités d'intervention dans le but d'améliorer la circulation et le transport sur le réseau routier majeur;
- élaborer ou réviser des politiques, règlements, programmes ou projets en matière de transport et de circulation;
- faire rapport au comité exécutif.

Volet du budget :

- préparer le budget annuel;
- analyser le budget de la Société de transport de l'Outaouais (STO);
- préparer et faire le suivi du plan financier long terme;
- préparer le plan de communication;
- préparer le pro forma trimestriel du budget;
- recommander l'utilisation du surplus annuel;
- faire rapport au comité exécutif.

Adoptée

CE-2006-279*

OBTENTION D'UN DÉCRET D'EXCLUSION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - ACQUISITION DU BOULEVARD DU CARREFOUR ET DE SERVITUDES - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la réalisation des Archives nationales du Canada, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada par l'entremise du ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada de l'époque, s'est engagée par protocole d'entente à céder pour une somme nominale de 1 \$ le boulevard du Carrefour et les infrastructures, en plus de réserver un droit de préférence pour la cession en faveur de la Ville de Gatineau d'une partie de sa propriété pour l'élargissement de la Montée Paiement;

CONSIDÉRANT QUE lors des pourparlers intervenus avec les représentants du ministère, la Ville a revendiqué deux servitudes, soit sur les côtés nord et sud du boulevard, lesquelles n'étaient pas prévues au protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada s'accorde pour céder les servitudes mentionnées ci-dessous moyennant une compensation de 35 960 \$, à savoir :

- une servitude d'un mètre cinquante centimètres pour le réseau d'éclairage, l'abribus, les bordures et les trottoirs sur le côté nord du boulevard du Carrefour;
- une servitude de cinq mètres cinquante centimètres pour une piste pédestre et cyclable, d'utilités publiques et d'aménagement paysager sur le côté sud du boulevard.

CONSIDÉRANT QUE le ministère exige également le respect de mesures d'atténuation décrites au rapport d'évaluation environnementale effectuée aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale;

CONSIDÉRANT QUE les projets de contrat en découlant seront soumis ultérieurement aux autorités compétentes pour acceptation par voie de résolution;

CONSIDÉRANT QUE la société Hydro-Québec et la Société de transport de l'Outaouais doivent intervenir aux actes de servitudes, lesquelles possèdent des infrastructures dans l'assiette des servitudes;

CONSIDÉRANT QUE la transaction à intervenir entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada représentée par le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et la Ville doit recevoir l'autorisation du gouvernement du Québec selon l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif;

CONSIDÉRANT QUE dans un proche avenir, la Ville procédera à l'acquisition d'une bande de terrain, propriété du ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, dans le cadre de l'élargissement de la Montée Paiement;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec pour réaliser cette transaction;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.13 de la loi précitée, le gouvernement du Québec peut exclure de l'application de la section des Affaires intergouvernementales canadiennes de cette loi, tout ou partie d'une entente ou une catégorie d'ententes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de demander au gouvernement du Québec d'accorder à la Ville un décret d'exclusion pour les transactions à intervenir avec Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, la Société de transport de l'Outaouais et la Société Hydro-Québec concernant l'acquisition du boulevard du Carrefour formé du lot numéro 1 273 244 du cadastre du Québec, un droit de préférence sur une partie de la propriété du gouvernement fédéral pour l'élargissement de la Montée Paiement et l'obtention de servitudes affectant la propriété de ce dernier au prix de 35 960 \$, en plus des conditions de mesures d'atténuation.

De plus, ce comité recommande au conseil de demander au gouvernement du Québec d'accorder à la Ville un décret d'exclusion pour la transaction à intervenir avec Sa Majesté la Reine du Chef du Canada concernant l'acquisition d'une bande de terrain formé d'une partie des lots numéros 1 273 691 et 1 273 689 du cadastre du Québec dans le cadre des travaux de réfection et d'élargissement de la Montée Paiement.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-280

APPROBATION ET AUTORISATION - PERMIS D'OCCUPATION AVEC LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE - PARC DU LAC LEAMY ET DU CORRIDOR PHILEMON-WRIGHT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a attribué une vocation de centre de plein air à son immeuble du Lac Leamy;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation du centre de plein air requiert l'utilisation de certains terrains de la Commission de la capitale nationale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité donne son accord au permis d'occupation accordé par la Commission de la capitale nationale pour l'utilisation de ses terrains.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le permis d'occupation.

Adoptée

CE-2006-281

CONTRAT D'ENTRETIEN LOGICIEL LUDIK - 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2006 - 60 551,46 \$

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien des différents modules de Ludik arrivait à échéance en décembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE la firme M²e Solutions inc. est la seule à pouvoir supporter ce logiciel spécialisé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de retenir les services de la firme M²e Solutions inc., 5100, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H1V 3R2, pour l'entretien du logiciel Ludik, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 pour un montant de 60 551,46 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter la facture relative à l'entretien du logiciel Ludik sur présentation des pièces justificatives par le Module de la culture et des loisirs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
70030-555-50949	55 430,18 \$	Carte accès Gatineau et Ludik entr. - Logiciels
04-13593	1 436,34 \$	TVQ à recevoir ristourne
04-13493	3 684,94 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-282*
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2007-12*

SOUTIEN AUX ORGANISMES CULTURELS POUR L'ANNÉE 2006 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE - AIDE FINANCIÈRE DE 252 600 \$ ET AIDE EN SERVICES DE 308 895 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, réunis en assemblée le 8 décembre 2005, ont pris connaissance des demandes de soutien des organismes culturels pour l'année 2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE suite à la recommandation de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, ce comité recommande au conseil d'accepter le rapport « Résumé de l'aide totale accordée aux organismes culturels pour l'année 2006 » (annexe A) recommandant une aide financière totalisant 252 600 \$ et une aide en services de 308 895 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre des chèques aux montants, dates, noms et postes budgétaires indiqués dans le rapport « Modalités de paiement des subventions aux organismes culturels » (annexe B).

De plus, la directrice du Service des arts, de la culture et des lettres ou son représentant est autorisé à signer les protocoles d'entente avec les organismes culturels.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72110-972	273 100 \$	Soutien aux organismes culturels // Subventions
72110-551	910 \$	Soutien aux organismes culturels // Photo/Fax/Imprimante
72110-438	1 125 \$	Soutien aux organismes culturels // Techniciens de scène
72110-321	3 890 \$	Soutien aux organismes culturels // Timbre-poste
71518-972	1 500 \$	Événements interculturels // Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
72011-999	60 000 \$		Politique culturelle // Autres
72110-972		54 075 \$	Soutien aux organismes culturels // Subventions
72110-551		910 \$	Soutien aux organismes culturels // Photo/Fax/Imprimante
72110-438		1 125 \$	Soutien aux organismes culturels // Techniciens de scène
72110-321		3 890 \$	Soutien aux organismes culturels // Timbre-poste

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-283*

SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET SPORTIFS POUR L'ANNÉE 2006 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - 771 640 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de leur assemblée du 7 février 2006, ont pris connaissance de l'ensemble des demandes de subventions de la part d'organismes œuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire (annexe A) représentant une enveloppe totale de 771 640 \$ afin de soutenir financièrement les organismes œuvrant sur le territoire de la ville.

Le trésorier est autorisé à émettre des chèques aux montants, dates, noms et postes budgétaires indiqués aux tableaux de modalités de paiement à être soumis par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire. Ces montants sont versés à titre de subvention pour l'année 2006 et représentent un montant total de 662 038 \$. Toute autre subvention à verser en cours d'année à même le solde de la présente enveloppe, qui est de l'ordre de 109 602 \$ devra faire l'objet d'une résolution au conseil municipal.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71030-971	382 541 \$	Soutien aux organismes communautaires // Contributions
71020-971	279 497 \$	Soutien aux organismes sportifs // Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71030-971	24 237 \$		Soutien aux organismes communautaires // Contributions
71020-971		24 237 \$	Soutien aux organismes sportifs // Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-284*

VOIE NAVIGABLE DU LAC LEAMY - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GATINEAU, LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE ET LA SOCIÉTÉ DES CASINOS DU QUÉBEC INC. AINSI QUE LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA SOCIÉTÉ DES CASINOS DU QUÉBEC INC. POUR UNE DURÉE DE CINQ ANS

CONSIDÉRANT QU'en 1997 une convention a été signée entre l'ex-Ville de Hull, la Commission de la capitale nationale et la Société des casinos du Québec inc. pour régir le chenal de navigation sur le Lac Leamy;

CONSIDÉRANT QUE la durée de cette première convention était de cinq ans, renouvelable automatiquement pour une période additionnelle d'un an, année après année;

CONSIDÉRANT QU'il est important de renouveler cette convention et d'en faire une mise à jour;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle convention aura une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE cette convention établit que la Commission de la capitale nationale est responsable de la gestion du chenal de navigation et que tous les coûts d'opération sont assumés par la Ville de Gatineau et la Société des casinos du Québec inc. dans une proportion de 50-50;

CONSIDÉRANT QUE depuis 1997, aucun protocole de partage des coûts n'a été établi entre la Ville et la Société des casinos du Québec relativement aux coûts étant assumés par ces deux parties et non facturés par la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole établit que la Ville et la Société des casinos du Québec inc. sont responsables des frais d'opération, d'entretien et de remisage se rapportant au quai flottant, de la voie d'accès nord, la guérite, la passerelle, les bouées lumineuses et les feux de circulation dans une proportion de 50-50 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la nouvelle convention de gestion relative au chenal de navigation du Lac Leamy avec la Commission de la capitale nationale et la Société des casinos du Québec inc.. Cette convention devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2006 pour une période de cinq ans, sans renouvellement automatique d'une période additionnelle d'une année.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente pour le partage d'une partie des frais relativement au chenal de navigation du Lac Leamy avec la Société des casinos du Québec inc.. Cette convention devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2006 pour une période de cinq ans, sans renouvellement automatique d'une période additionnelle d'une année.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques selon les documents fournis par le Module de la culture et des loisirs afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71380-499	48 600 \$	Voie navigable du Lac Leamy // Autres serv. techn.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-285

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-05 - 363 161,44 \$ ET NUMÉRO B-06 - 211 911,23 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables :

- numéro B-05 d'un montant de 363 161,44 \$ pour la période du 28 janvier au 3 février 2006;
- numéro B-06 d'un montant de 211 911,23 \$ pour la période du 4 au 10 février 2006.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-286

SOUSSION 2005 SP 203 - DIVERS FOURNISSEURS - MARQUAGE DE CHAUSSÉE - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 240 508,37 \$ POUR UNE ANNÉE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge, aux firmes suivantes, des contrats pour le marquage de chaussée dans divers secteurs de la Ville de Gatineau, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 28 septembre 2005, et ce, comme étant les seules soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

SECTIONS 1A ET 1B

Service de Lignes Blanches Drummond inc., 815, boulevard Patrick, R.R.4, Drummondville, Québec, J2B 6V4, pour les travaux de marquage printanier et automnal des sections 1A et 1B, selon les prix unitaires apparaissant au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 166 122,15 \$ incluant les taxes.

SECTIONS 2 ET 3

Signalisation du Nord enr., 442, avenue des Violettes, des Ruisseaux, Québec, J9L 3G3, pour les travaux de marquage des sections 2 et 3 selon l'option B et les prix unitaires apparaissant au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 74 386,22 \$ incluant les taxes.

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution et se terminera le 31 décembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
31530-521-50950	225 871,91 \$	Lignage de rues entr. rép. / Infras.
04-13493	14 636,46 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71440-521	25 900 \$		Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes // Entr. rép./Infras.
31530-521		25 900 \$	Lignage de rues // Entr. rép./Infras.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-287

SOUSSION 2006 SI 045 - NOVA ENVIROCOM INC. - ACHAT DE BACS DE RÉCUPÉRATION - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 73 846,05 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Nova Envirocom inc., 140, rue Léger, Sherbrooke, Québec, J1L 1L9, pour l'achat de bacs de recyclage de capacité de 64 litres au coût unitaire de 6,15 \$ incluant les taxes, dont une première commande de 12 000 bacs totalisant 73 846,05 \$ incluant les taxes et autorise si nécessaire, l'émission de commandes additionnelles jusqu'à un montant maximal prévu au budget et ne dépassant pas 100 000,00 \$ le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 février 2006 comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le prix soumis sera ferme jusqu'au 31 décembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
45520-645-50951	69 352,05 \$	Collecte sélective - Fourn. spécialisées
04-13493	4 494,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-288*

SOUSSION 2006 SP 027 - ÉQUINOXE JMP - 6369472 CANADA INC. - RÉHABILITATION D'UN ÉGOUT PLUVIAL AU PARC DE LA BAIE - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 157 319,46 \$ - DISTRICT DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'égout pluvial du parc de la Baie situé près de la rue Jacques-Cartier est détérioré occasionnant des problèmes d'infiltration et de captage des eaux souterraines qui sont ainsi rejetées à la rivière Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été lancé par le Service des finances, division de l'approvisionnement, en vue de la réalisation des travaux prévus pour régler les problèmes de rejet à la rivière Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des immobilisations, de la circulation et du budget recommande d'autoriser les fonds nécessaires à la réalisation des travaux à même les dépenses en immobilisations payées comptant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger le contrat à la firme Équinoxe JMP – 63369472 Canada inc., 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux de réhabilitation d'un égout pluvial au parc de la Baie, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 157 319,46 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 15 février 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	147 745,57 \$	Réhabilitation égout pluvial – Parc de la Baie
04-13493	9 573,89 \$	TPS à recevoir ristourne

Cette résolution est conditionnelle à l'obtention de la permission d'intervention du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

De plus, le trésorier est autorisé à puiser une somme de 180 000 \$ à même les dépenses en immobilisations payées comptant.

Le virement de fonds sera effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99300-999	180 000 \$		Immobilisations payées comptant // Autres
03-10110		180 000 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // Fourn. spécialisées

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-289

SOUSSION 2006 SP 032 - SNF CANADA LTD - ACHAT DE POLYMÈRE POUR L'USINE D'ÉPURATION POUR 2006 ET 2007 - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - APPROXIMATIVEMENT 217 250 \$ PAR ANNÉE - CONTRAT 2 ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la compagnie SNF Canada Ltd, 2525, Place Léon-Trépanier, Trois-Rivières, Québec, G9A 5E1, pour l'achat de polymère pour l'usine d'épuration pour les années 2006 et 2007 selon le prix unitaire de 4,345 \$/kg incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission en date du 1^{er} février 2006, et ce, étant la soumission ayant le coût de revient le plus bas et conforme.

Le prix soumis sera en vigueur pour deux années à compter de la date de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41410-636 - Usine de traitements des eaux usées – procédé – produits chimiques, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-290

SOUSSION 2006 SI 028 - ST-LOUIS INDUSTRIES INC. - ACHAT D'UN RECYCLEUR D'ASPHALTE SUR REMORQUE - SERVICE D'OPÉRATIONS DE TERRAIN - 59 569,15 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme St-Louis Industries inc., 1185, boulevard Moody, Terrebonne, Québec, J6W 5S5, pour la fourniture d'un recycleur d'asphalte sur remorque, pour un montant de 59 569,15 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 6 février 2006, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30209-014-50952	55 943,99 \$	Achat de véhicules et d'équipements T.P. 3 // Recycleurs d'asphalte
04-13493	3 625,16 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-291

MANDAT - FIRME GENIVAR POUR EFFECTUER LES RELEVÉS, LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES INCLUANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE LA PHASE II DU PROJET VERSANT CÔTE D'AZUR, PHASES 4E, 4F ET 5A - 24 960,43 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la phase II du projet Versant Côte d'Azur, phases 4E, 4F et 5A doivent être réalisés à l'été 2006 (règlement numéro 99-2003);

CONSIDÉRANT QUE la firme GENIVAR a déposé une offre de services professionnels pour la réalisation des relevés, la préparation des plans et devis et documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux en résidence pour les travaux de la phase II du projet Versant Côte d'Azur, phases 4E, 4F et 5A :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la firme GENIVAR à procéder aux relevés, à la préparation des plans, du cahier des charges et autres documents d'appel d'offres de même qu'à effectuer la surveillance en résidence pour tous les travaux relatifs à la phase II du projet Versant Côte d'Azur phases 4E, 4F et 5A;
- accepte de verser pour la réalisation du mandat, un montant maximum d'honoraires de 24 960,43 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30112-007-50953	23 441,43 \$	Travaux infrast.- Rues de Serignan et St-Vallier // Honoraires professionnels
04-13493	1 519,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-292

MANDAT - FIRME DESSAU-SOPRIN INC. POUR LA PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS DE SOUMISSION ET SURVEILLANCE PARTIELLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE PIÉTONNIÈRE AU-DESSUS DU RUISSEAU MOORE (ENTRE LES RUES DU FRIMAS ET DU PRINTEMPS) - 23 810,18 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal par sa résolution numéro CM-2005-851 adoptée le 11 octobre 2005, a autorisé l'engagement des fonds nécessaires au montant total de 275 000 \$, provenant des surplus de l'ex-Ville de Hull dans le poste budgétaire du conseiller du district électoral de Val-Tétreau, pour permettre le financement de la préparation de l'étude géotechnique, des plans et devis de soumission, de la surveillance et de la réalisation des travaux de construction d'une passerelle piétonnière au-dessus du ruisseau Moore, entre les rues du Frimas et du Printemps;

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels s'avère nécessaire pour la préparation des plans, devis de soumission et pour la surveillance partielle des travaux de construction de cette passerelle piétonnière;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs-conseils Dessau-Soprin inc. a soumis une offre de services professionnels en ce sens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- l'octroi d'un mandat à la firme d'ingénieurs-conseils Dessau-Soprin inc. pour la préparation des plans, devis de soumission, incluant la préparation et le dépôt de la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les services durant la période d'appel d'offres, ainsi que pour la surveillance partielle des travaux de construction d'une passerelle piétonnière au-dessus du ruisseau Moore, entre les rues du Frimas et du Printemps, pour un montant forfaitaire de 23 810,18 \$, incluant les taxes;
- la firme d'ingénieurs-conseils Dessau-Soprin inc. à présenter aux autorités compétentes tous les documents requis en vue de l'obtention des autorisations nécessaires afin de permettre la réalisation de la passerelle piétonnière.

De plus, ce comité autorise la firme d'ingénieurs-conseils Dessau-Soprin inc. à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec l'autorisation accordée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50033-002-50954	22 361,18 \$	Surplus - District électoral de Val-Tétreau // Passerelle rue du Frimas
04-13493	1 449,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-293*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL LES CONDOS DU PLATEAU, PHASES 1B ET 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3223701 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lots 11-402 et 11-405 étant les phases 1B et 2 du projet Les Condos du Plateau;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3223701 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Les Condos du Plateau, phases 1B et 2 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie 3223701 Canada inc. concernant le développement domiciliaire Les Condos du Plateau, phases 1B et 2, sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés aux plans préparés par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 28 novembre 2005 et portant le numéro de dossier 76724 et la minute 37779-S ainsi que le 28 novembre 2005, portant le numéro de dossier 76725 et la minute 37780-S;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie 3223701 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), les services municipaux et les rues dans le projet;

- d'autoriser cette compagnie à préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils GENIVAR;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils GENIVAR et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;
- d'exiger que la compagnie cède à la Ville à titre gratuit, les rues, les passages piétonniers, ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans ces phases du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et passages piétonniers faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

Le trésorier est autorisé à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, la quote-part de la Ville reliée à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 323-2005 prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 185 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 185 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 323-2005	185 000 \$	Quote-part – Enfouissement des réseaux d'utilités publiques – Projet Les Condos du Plateau, phases 1B et 2.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 323-2005 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-294*

AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERVENUE LE 6 MARS 2000 POUR LE PROJET DOMAINE DU VIEUX-PORT ET APPROBATION D'UNE REQUÊTE POUR LA DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX DE LA PHASE 3C1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3223701 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais, à l'installation des services municipaux de la phase I et de la phase II de la rue portant le numéro de lot 3 706 694, étant la phase 3C1 du projet Domaine du Vieux-Port;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée entre l'ex-Ville de Hull et la compagnie 3223701 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux de la phase I dans le projet Domaine du Vieux-Port et que cette entente doit être modifiée afin de prévoir également les modalités de construction des services municipaux de la phase II dans la phase 3C1 de ce projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter les amendements proposés à l'entente intervenue le 6 mars 2000 entre l'ex-Ville de Hull et la compagnie 3223701 Canada inc. concernant le projet Domaine du Vieux-Port afin d'établir les modalités de construction des services municipaux de la phase II pour la phase 3C1 du projet;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie 3223701 Canada inc. pour construire, à ses frais, selon l'entente intervenue, les services municipaux de la phase I et de la phase II sur la rue située dans la phase 3C1 du projet Domaine du Vieux-Port montré au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 20 février 2006 et portant le numéro 77171, minute 37998 S;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par les experts-conseils GENIVAR;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet des experts-conseils mentionnés ci-dessus et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;
- d'exiger que la compagnie cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, la rue ainsi que les services municipaux et les servitudes requises pour cette phase du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat de la rue faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-295*

ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL, RUES DE FERMONT, DE FORILLON, DE GENTILLY, DE MONTMAGNY, DE PERCÉ ET THÉRÈSE - 40 216,14 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QU'une subvention du gouvernement du Québec a été accordée à la Ville de Gatineau pour l'amélioration des rues de Fermont, de Forillon, de Gentilly, de Montmagny, de Percé et Thérèse pour un montant maximal de 100 000 \$ échelonné sur trois années budgétaires;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de transmettre au ministère des Transports du Québec une résolution attestant que les travaux prévus pour l'exercice 2005-2006 ont été complétés et qu'ils ne font pas l'objet d'aucune autre subvention;

CONSIDÉRANT QUE la valeur des travaux et achats réellement effectués est de 40 216,14 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'attester que les travaux pour l'amélioration des rues de Fermont, de Forillon, de Gentilly, de Montmagny, de Percé et Thérèse ont été complétés en partie dans le cadre des travaux prévus pour l'exercice 2005-2006 et sont conformes aux plans et devis, et ce, pour la somme de 40 216,14 \$ incluant les taxes.

Le Service des finances, section comptabilité, est autorisé à transmettre au ministère des Transports du Québec la demande finale avec les pièces justificatives pour le versement de la contribution financière à la Ville pour les travaux exécutés sur les rues de Fermont, de Forillon, de Gentilly, de Montmagny, de Percé et Thérèse.

De plus, le trésorier est autorisé à virer au budget du Module des travaux publics et de l'environnement le solde des versements à effectuer par le ministère des Transports du Québec pour l'accomplissement des travaux précités, selon les modalités établies par le ministère, pour un montant maximal de 60 000 \$, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la demande.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-296

ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES - 2006 SP 049 - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE PUBLICITÉ ET DE CONCEPTION GRAPHIQUE ET DE CONCEPTION ET DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE - CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION - PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les documents d'appel d'offres pour le mandat de services professionnels pour les services de publicité et de conception graphique et pour la conception et la production audiovisuelle pour la campagne de sensibilisation et d'information pour le plan de gestion des matières résiduelles, comprenant les cahiers suivants : avis aux soumissionnaires incluant la grille d'évaluation et de pondération des soumissions, soumission, clauses administratives, offre de services et offre de prix.

Ce comité nomme les membres du comité de sélection des soumissions suivants :

- monsieur André Marchildon, responsable intérimaire et coordonnateur – gestion des matières résiduelles, Service de l'environnement;
- madame Nicole Dumoulin, directrice, Service des communications;
- madame Francine Craig, chef de l'information et de la promotion, Service des communications;
- madame Carole Jobin, agente de communication, Service des communications;
- monsieur Jacques Nadeau, directeur du Service de l'environnement agira comme substitut en cas d'absence d'un des membres désignés;
- un représentant de la division de l'approvisionnement, Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur;
- un expert externe en communications.

Adoptée

CE-2006-297

SOUSSION 2006 SI 018 - ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES, DE LA GRILLE D'ÉVALUATION, NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - SERVICES PROFESSIONNELS - MANDAT POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN GLOBAL DE SÉCURITÉ DANS LES ÉDIFICES MUNICIPAUX

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les documents d'appel d'offres pour le mandat de services professionnels pour l'élaboration d'un plan global de sécurité dans les édifices municipaux, comprenant les cahiers suivants : avis aux soumissionnaires incluant la grille d'évaluation et de pondération des soumissions, soumission, clauses administratives, offre de services et offre de prix.

Ce comité nomme les membres du comité de sélection des soumissions suivants :

- monsieur André Cadieux, directeur, Service de la gestion des édifices et de l'électricité;
- monsieur Gabriel Fortin, chef de division du secteur Ouest, Service de la gestion des édifices et de l'électricité;
- monsieur Yvon Ethier, coordonnateur, Sécurité et mesures d'urgence (intérim), Service de la gestion des édifices et de l'électricité;
- monsieur Ben Khadir, chef de division du secteur Est, Service de la gestion des édifices et de l'électricité, agira comme substitut en cas d'absence d'un des membres désignés;
- un représentant de la division de l'approvisionnement, Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur.

Le Service des finances, division de l'approvisionnement est autorisé à lancer un appel d'offres sur invitation à l'extérieur des limites de la ville.

Adoptée

CE-2006-298*

AUTORISATION - IMPLANTATION D'UN CONTRÔLE D'ACCÈS DANS LES ÉDIFICES MUNICIPAUX ET MISE AUX NORMES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (LOI 56) - 850 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal par sa résolution numéro CM-2005-346 a approuvé le transfert d'un montant de 888 000 \$ du surplus libre de 2004 disponible à un surplus affecté pour des travaux d'harmonisation du contrôle des accès et mise aux normes des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 38 000 \$ a déjà été voté pour l'embauche d'une personne ressource par la résolution numéro CM-2005-996 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le Service de la gestion des édifices et de l'électricité à effectuer les travaux décrits au rapport préparé par le service de la gestion des édifices et de l'électricité, selon les procédures établies, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
79920-532	406 000 \$	Accessibilité aux édifices publics - Entr. des édifices
79910-532	444 000 \$	Sécurité dans les édifices publics - Entr. des édifices

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200	850 000 \$		Surplus affecté // Entr. des édifices
79920-532		406 000 \$	Accessibilité aux édifices publics // Entr. des édifices
79910-532		444 000 \$	Sécurité dans les édifices publics // Entr. des édifices

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-299*

RÉALISATION DU PROJET DE COMMUNICATION DU RISQUE POUR LES CITOYENS ET CITOYENNES HABITANT À PROXIMITÉ DE LA RIVIÈRE DU LIÈVRE - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE – 5 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le bassin hydrographique de la rivière du Lièvre est caractérisé par la présence de plusieurs ouvrages de contrôle qui peuvent, advenant la rupture de l'un ou de plusieurs de ceux-ci, poser des enjeux importants tant au niveau environnemental qu'au niveau de la sécurité des personnes et des biens;

CONSIDÉRANT QU'en 1997, Énergie La Lièvre et le Centre d'expertise hydrique du Québec confiaient à la firme SNC-Shawinigan inc. le mandat de réaliser une étude d'onde de submersion de la rivière du Lièvre en cas de rupture de barrages;

CONSIDÉRANT QUE les conclusions de l'étude démontrent qu'un bris majeur aux ouvrages en amont, dans les pires conditions (worst case scenario) soit, celles retenues aux fins de la planification d'urgence, conduirait à une suite consécutive de bris de barrages, aussi appelée rupture en cascade;

CONSIDÉRANT QUE si un tel événement se produisait, onze municipalités de la région des Laurentides et six municipalités de la région de l'Outaouais seraient inondées, isolées ou les deux;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences d'une rupture en cascade sont multiples et importantes : destruction partielle ou totale d'infrastructures de transport (routes, ponts, etc.), de lignes de transport et de distribution d'électricité, d'infrastructures et de liens téléphoniques, d'infrastructures municipales essentielles (aqueduc, égouts, etc.), de biens publics, privés et patrimoniaux;

CONSIDÉRANT QU'un comité, composé de propriétaires des ouvrages, des municipalités, des ministères et d'organismes concernés, fut mis sur pied pour planifier les interventions en cas de rupture de barrages sur la rivière du Lièvre;

CONSIDÉRANT QUE ce comité prévoit une campagne de communication du risque et comportements adéquats à adopter en cas de rupture de barrages;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser ce projet, dont le coût est évalué à 41 500 \$, le comité a obtenu un engagement de 20 000 \$ des quatre propriétaires de barrage;

CONSIDÉRANT QU' il a été convenu au comité que les municipalités partenaires du projet contribueraient conjointement la somme de 21 500 \$ au promoteur désigné du projet, la Municipalité Régionale de Comté d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT QUE cela représente la somme de 5 000 \$ pour la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme conjoint de protection civile (PCPC) une subvention a été demandée au gouvernement fédéral afin de subventionner les villes participantes à ce projet pour la réalisation du plan de communication de risques aux citoyens concernés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adhérer au projet de communication du risque présenté par le comité de planification des interventions en cas de rupture de barrages sur la rivière du Lièvre et d'autoriser le versement d'une somme de 5 000 \$ à la Municipalité Régionale de Comté d'Antoine-Labelle pour sa réalisation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
23110-971	4 695,72 \$	Plan d'intervention – Mesures d'urgence // Contributions
04-13493	304,28 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
23110-692	5 000 \$		Plan d'intervention - Mesures d'urgence // Équip. non capitalisable
23110-971		5 000 \$	Plan d'intervention - Mesures d'urgence // Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-300

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE L'APICO - 20 AVRIL 2006 - 120 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Philion à participer à une activité organisée au profit de l'Association pour l'intégration communautaire de l'Outaouais qui aura lieu le 20 avril 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 120 \$ à l'ordre de l'Association pour l'intégration communautaire de l'Outaouais (APICO) à l'attention de monsieur Stéphane Viau, directeur général, 10, rue Noël, bureau 107, Gatineau, Québec, J8Z 3G5, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	120 \$	Pierre Philion - de Saint-Raymond- Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-301
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2006-400

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION À LA
FORMATION MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE À LÉVIS - 23 MARS 2006 –
1 200 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Philion à participer à la formation « Mariage civil et union civile » à Lévis le 23 mars 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 339,32 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7, pour défrayer les coûts d'inscription, de même que pour tous les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 1 200 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30016	1 200 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-302

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE ET
DE MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE AU COLLOQUE DE
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME - BROMONT - 22 AVRIL 2006 –
1 600 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Simon Racine à assister au colloque de l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra à Bromont le 22 avril 2006 pour une dépense maximale de 1 600 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de Formation AQU/Bromont à l'attention de l'Association québécoise d'urbanisme, case postale 655, succursale Centre-ville, Montréal, Québec, H3C 2T8, concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30018	800 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30017	800 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-303

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE MARTIN À LA FORMATION « LES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES » OFFERTE PAR LE BARREAU DU QUÉBEC - MONTRÉAL - 19 MAI 2006 - 900 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Patrice Martin à participer à la formation « Les assemblées délibérantes » à Montréal le 19 mai 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 290 \$ à l'ordre du Barreau du Québec, 445, boulevard Saint-Laurent, Montréal, Québec, H2Y 3T8, pour défrayer le coût de l'inscription, de même que tous les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 900 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-31084	900 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-304

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - QUÉBEC - 27 AU 29 AVRIL 2006 - 33 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Louise Poirier, Denise Laferrière et Jocelyne Houle et messieurs les conseillers André Laframboise, Patrice Martin, Pierre Philion, Simon Racine, Denis Tassé, Luc Angers, Joseph De Sylva, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher et Luc Montreuil à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à Québec du 27 au 29 avril 2006 pour une dépense maximale de 33 000 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 11 813,10 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7, concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30026	2 538 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30025	2 538 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30024	2 538 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30023	2 538 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30021	2 538 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-31086	2 538 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-31085	2 538 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30018	2 539 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30017	2 539 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30016	2 539 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30015	2 539 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-31084	2 539 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-31081	2 539 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-305 **SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION DES AÎNÉS LES ANGES GARDIENS - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'association des aînés « Les Anges Gardiens » à l'attention de madame Claudette Demers, 26, rue Claire, appartement 401, Gatineau, Québec, J8T 5V7, à titre de subvention pour l'organisation d'une fête d'anniversaire qui aura lieu le 13 mai 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	100 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-306 **SUBVENTION DE 300 \$ - ADOJEUNE INC.- ORGANISATION D'UN SPECTACLE - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de Adojeune inc. à l'attention de monsieur Frantz Jacques, intervenant pour l'Appart Adojeune, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour l'organisation d'un spectacle.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Marc Bureau - maire subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - de Saint-Raymond-Vanier subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-Du-Parc subventions
11403-972	100 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-307 **SUBVENTION DE 150 \$ - AVENUE DES JEUNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'Avenue des Jeunes à l'attention de madame Stéfanie Lepage, coordonnatrice, 39, rue Richard, Gatineau, Québec, J8Y 4Y9, à titre de subvention pour de l'équipement sportif.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	150 \$	Pierre Philion - de Saint-Raymond– Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-308 **SUBVENTION DE 350 \$ - LES BRAVES DU COIN INC. - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre des Braves du Coin inc., 8, rue des Braves-du-Coin, Gatineau, Québec, J8X 1X4, à titre de subvention pour la location de la salle lors du 33^e Gala annuel.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Marc Bureau - maire subventions
11408-972	200 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11407-972	50 \$	Pierre Philion - de Saint-Raymond– Vanier subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-309 **SUBVENTION DE 300 \$ - CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE HULL - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Centre d'Action Bénévole de Hull, à l'attention de madame Anne Chardon, directrice, 45, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 3V9, à titre de subvention pour la clinique d'impôt 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Marc Bureau -maire subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11407-972	50 \$	Pierre Philion - de Saint-Raymond– Vanier subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Patrice Martin – de Wright–Parc-de-la- Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-310 **SUBVENTION DE 200 \$ - ORDRE DES FILLES D'ISABELLE - CERCLE 1363
STE-ROSE-DE-LIMA - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE –
YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Filles d'Isabelle, Cercle 1363, Sainte-Rose-de-Lima à l'attention de madame Jocelyne Chartrand, régente, 487, rue Nobert, app. 1, Gatineau, Québec, J8R 2P7, à titre de subvention pour l'organisation de la journée d'initiation qui se tiendra le 25 mars 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	200 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-311 **SUBVENTION DE 500 \$ - ADOJEUNE INC.- 19^e TOURNOI DE BASKETBALL -
MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Adojeune inc. à l'attention de madame Josiane Groulx, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour le 19^e tournoi de basketball Adojeune qui aura lieu les 29 et 30 avril 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	150 \$	Alain Pilon - de Val-Tétréau subventions
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11403-972	150 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-312 **SUBVENTION DE 550 \$ - OEUVRE MÈRE TERESA - PAROISSE NOTRE-DAME-
DES-NEIGES - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre de l'Oeuvre Mère Teresa – Paroisse Notre-Dame-des-Neiges à l'attention de madame Joanne Hotte, 146, rue Dugal, Gatineau, Québec, J8M 1C5, à titre de subvention afin de venir en aide aux démunis de la paroisse.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Marc Bureau – maire subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11416-972	400 \$	Luc Monteuil - de Masson-Angers subventions
11407-972	50 \$	Pierre Philion - de Saint-Raymond–Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-313

SUBVENTION DE 300 \$ - ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - JOCELYNE HOULE ET LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'école secondaire Hormisdas-Gamelin à l'attention de monsieur Rémi Racine, 580, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W2, à titre de subvention pour l'attribution d'une bourse d'études dans le cadre du gala mérites des finissants.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	150 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11416-972	150 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-314

SUBVENTION DE 825 \$ - ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU – 30 HEURES VÉLO NICOLAS-GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 825 \$ à l'ordre de l'école polyvalente Nicolas-Gatineau à l'attention de monsieur François Allard, 360, boulevard La Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour le 30 heures vélo Nicolas-Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau – maire subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	500 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-315 **SUBVENTION DE 300 \$ - CLUB OPTIMISTE DE BUCKINGHAM - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - JOCELYNE HOULE ET LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Buckingham à l'attention de monsieur Pierre Latour, C.P. 2915, succursale Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X2, à titre de subvention pour le 22^e gala Mérite Jeunesse qui aura lieu le 8 avril 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	150 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11416-972	150 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-316 **SUBVENTION DE 200 \$ - L'ORDRE DES FILLES D'ISABELLE - CERCLE 674 ST-JEAN-VIANNEY - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de L'Ordre des Filles d'Isabelle, Cercle 674 St-Jean-Vianney à l'attention de madame Hélène Dubois, 148, rue East, app. 3, Gatineau, Québec, J8P 5A1, à titre de subvention pour leur 63^e anniversaire de fondation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-317 **SUBVENTION DE 200 \$ - CERCLE DE FERMIÈRES DE MASSON-ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Cercle de fermières de Masson-Angers à l'attention de madame Andrée Turcotte, 87, rue Georges, Gatineau, Québec, J8M 1A2, à titre de subvention pour contribuer au bon fonctionnement de leur organisme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-318

SUBVENTION DE 300 \$ - CLUB AQUATIQUE DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Club aquatique de Gatineau à l'attention de madame Nathalie Miljour, 165, rue Saint-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3M4, à titre de subvention pour l'organisation de la compétition provinciale « La Coupe de la Capitale » qui aura lieu du 7 au 9 avril 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	150 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-319

SUBVENTION DE 4 050 \$ - ESPACE DALLAIRE - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2006-145 - MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Jean P. Dallaire n'est pas autorisée à encaisser des chèques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 4 050 \$ à l'ordre de Espace Dallaire à l'attention de madame Claire Couture, 3, rue Camille-Gay, Gatineau, Québec, J8Y 2K4, à titre de subvention pour le démarrage du projet Dallaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	500 \$	Marc Bureau – maire subventions
11402-972	100 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions
11404-972	500 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11409-972	250 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11408-972	1 000 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11406-972	750 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	750 \$	Patrice Martin – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

La résolution numéro CE-2006-145 est abrogée en conséquence.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-320 **SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB DES JOYEUX LURONS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du club des Joyeux Lurons à l'attention de monsieur Roy Laframboise, 10, rue Saint-Alexandre, Gatineau, Québec, J8V 1A9, à titre de subvention pour ses obligations envers la collectivité.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	500 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-321 **SUBVENTION DE 750 \$ - GALA MÉRITAS (GALA SPORTIF GATINEAU INC.) - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre du Gala Méritas (Gala sportif Gatineau inc.) à l'attention de monsieur Gilbert Jolin, 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 7S7, à titre de subvention pour la célébration de la 21^e édition du Gala.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau – maire subventions
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Syla - du Versant subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11410-972	100 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-322 **SUBVENTION DE 200 \$ - LES SCOUTS DU DISTRICT DE L'OUTAOUAIS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE – RICHARD CÔTÉ ET YVON BOUCHER****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Scouts du district de l'Outaouais à l'attention des scouts Ste-Rose-de-Lima, 115, boulevard Sacré-Coeur, Gatineau, Québec, J8X 1C5, à titre de subvention pour leur camp d'été qui aura lieu du 1^{er} au 7 juillet 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	100 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-323

LETTRE D'ENTENTE CONCERNANT LA CORRECTION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DES LIEUTENANTS ET LIEUTENANTS-DÉTECTIVES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'échelle salariale des lieutenants et des lieutenants-détectives de l'ex-Ville de Gatineau, et ce, tel que prévu à l'annexe B de la convention collective intervenue entre la Ville de Gatineau et la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc.;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée lors de la mise en page de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette erreur ces policiers n'ont pas reçu toutes les sommes auxquelles ils avaient droit;

CONSIDÉRANT QUE l'entente à intervenir modifiera l'annexe B de la convention collective en vigueur, et ce, jusqu'à la signature d'une nouvelle convention collective :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la lettre d'entente POL-06-01 à intervenir entre la Ville et la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc..

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général, la directrice générale adjointe, le directeur du Module de la protection des personnes et des biens, le directeur du Service de Police ainsi que le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente.

Adoptée

CE-2006-324

DÉMISSION DE MADAME MANON DOUCET AU POSTE DE TECHNICIEN/RÉMUNÉRATION, SERVICE DES FINANCES, DIVISION COMPTABILITÉ/PAIE, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE madame Manon Doucet, occupant le poste de technicien/rémunération au Service des finances, division comptabilité/paie, Module de l'administration et des finances a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité prend acte de la démission de madame Manon Doucet, au poste de technicien/rémunération au Service des finances, division comptabilité/paie, Module de l'administration et des finances, et ce, à compter du 15 mars 2006.

Le trésorier est autorisé à payer à madame Manon Doucet les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Manon Doucet pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-325

RÉINTÉGRATION DE MADAME NANCY TESSIER AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT - ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2006-41

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CE-2006-41 adoptée le 11 janvier 2006, ce comité acceptait la promotion à l'essai de madame Nancy Tessier au poste de commis administratif au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la bibliothèque et des lettres, Module de la culture et des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le 6 février 2006, madame Nancy Tessier a demandé de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau et réintégrer son poste de commis spécialisé (poste numéro N-2005-015 au plan d'effectifs) au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2006-41 adoptée le 11 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-326

PERMANENCE DE CINQ EMPLOYÉS, SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après ont ou auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci- après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Danny Proulx	9 janvier 2005	9 janvier 2006	CE-2005-353 9 mars 2005	12 mois
David Raymond	23 juin 2005	23 décembre 2005	CE-2005-1037 22 juin 2005	12 mois *
Jean-François Grégoire	11 août 2005	11 février 2006	CE-2005-1230 10 août 2005	12 mois *
Katia Harton	29 septembre 2005	29 mars 2006	CE-2005-1471 28 septembre 2005	12 mois *
Jonathan Leblanc	29 septembre 2005	29 mars 2006	CE-2005-1471 28 septembre 2005	12 mois *

* Une période de six mois de services continus a été retranchée de la période d'essai de 12 mois.

Adoptée

CE-2006-327

PERMANENCE DE QUATRE EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après ont ou auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci- après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Lisa Béclair	19 septembre 2005	19 mars 2006	CE-2005-1339 31 août 2005	6 mois
Renée Roberge	10 janvier 2005	10 janvier 2006	CE-2004-1683 17 novembre 2004	12 mois
Francine Craig	10 mars 2005	10 mars 2006	CE-2005-360 9 mars 2005	12 mois
Sabine Daniel	13 juin 2005	13 mars 2006	CE-2005-835 25 mai 2005	9 mois

Adoptée

CE-2006-328

PERMANENCE DE QUATRE EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après ont ou auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci- après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Jean-Pierre Poulin Contremaître	1 ^{er} septembre 2005	24 février 2006	CE-2005-1340 31 août 2005	12 mois *
André Demers Contremaître	1 ^{er} septembre 2005	24 février 2006	CE-2004-1340 31 août 2005	12 mois *
Anne Théberge Secrétaire spécialisée	19 décembre 2005	19 mars 2006	CE-2005-1774 14 décembre 2005	3 mois
Alain Lavoie Opérateur B	24 novembre 2005	27 février 2006	CE-2005-1638 23 novembre 2005	30 jours travaillés

* Monsieur Jean-Pierre Poulin occupe les fonctions de contremaître depuis plus d'un an et monsieur André Demers occupe les fonctions de contremaître depuis le mois d'avril 2003.

Adoptée

CE-2006-329

PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME ISABELLE DESJARDINS AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ / PERMIS, CENTRE DE SERVICES DE HULL, SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé / permis au Centre de services de Hull, Service d'urbanisme, (poste numéro N-2004-012 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Isabelle Desjardins, au poste de commis spécialisé / permis au Centre de services de Hull, Service d'urbanisme.

Madame Isabelle Desjardins est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Desjardins sera celui de la classe V, 5^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Cette promotion à l'essai est conditionnelle à ce que la période d'essai de six mois de madame Dominique East au poste de technicien – permis d'affaires au Centre de services de Hull, Service d'urbanisme prévue le 24 mai 2006 soit complétée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 – Hull – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-330

PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME CAROLINE ALBERT AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF, SERVICE DES FINANCES, DIVISION REVENUS, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif au Service des finances, division revenus, Module de l'administration et des finances, (poste numéro 214 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Caroline Albert, au poste de commis administratif au Service des finances, division revenus, Module de l'administration et des finances.

Madame Caroline Albert est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Albert sera celui de la classe 05, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-331

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR MICHEL GRATTON AU POSTE D'OPÉRATEUR II (GRANULATION ET CAMIONNEUR) - USINE D'ÉPURATION, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur II (granulation et camionneur) – Usine d'épuration au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Michel Gratton au poste d'opérateur II (granulation et camionneur) - Usine d'épuration au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Michel Gratton est assujetti à une période d'essai de 6 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Michel Gratton sera celui de la classe 7 selon l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41460-114 – Traitement des eaux usées – Granulation-usine de traitement eaux usées – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-332

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR JACQUES ROBINSON AU POSTE D'OPÉRATEUR II - SITE COOK ET ÉPURATION, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur II – Site Cook et épuration au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Jacques Robinson au poste d'opérateur II – Site Cook et épuration au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Jacques Robinson est assujetti à une période d'essai de 6 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Jacques Robinson sera celui de la classe 7 selon l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41410-114 – Usine de traitement des eaux usées - Procédés - Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-333

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME SONIA DUBOIS AU POSTE DE SECRÉTAIRE, SERVICE D'URBANISME, DIVISION PROGRAMMES ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire au Service d'urbanisme, division Programmes et projets de développement, Module de l'aménagement et du développement du territoire, (poste numéro N-2005-037 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Sonia Dubois, au poste de secrétaire au Service d'urbanisme, division Programmes et projets de développement, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Madame Sonia Dubois est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Dubois sera celui de la classe 06, 4^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61400-112 – Programme et projets de développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-334

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2005-940 - OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MONSIEUR ROBERT LACELLE AU POSTE D'OPÉRATEUR III, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert Lacelle avait déposé une demande de congé sans solde pour la période du 1^{er} mai au 1^{er} novembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-940 à sa séance du 8 juin 2005, a accepté cette demande;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert Lacelle occupant le poste d'opérateur III au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement demande à ce que ce congé sans solde soit annulé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte que le congé sans solde de monsieur Robert Lacelle occupant le poste d'opérateur III au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement soit annulé.

La résolution numéro CE-2005-940 adoptée le 8 juin 2005 est abrogée en conséquence.

Adoptée

CE-2006-335*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des discussions tenues lors de la réunion de planification budgétaire des 18, 19 et 20 novembre 2005, la création de six postes (2 postes cols bleus et 4 postes cols blancs) au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement doit assurer une planification de la relève à court terme;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement doit s'organiser efficacement afin de rencontrer les objectifs municipaux et provinciaux en environnement et notamment, en matière de gestion des matières résiduelles et gestion de projets;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la structure organisationnelle du Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement :

Création d'un nouveau poste non syndiqué contractuel de trois ans :

Chef de division – projets et soutien technique sous la gouverne du directeur du Service de l'environnement.

Conversion de postes cadres et d'un poste syndiqué :

Changer le titre des postes de responsable de projets (messieurs Bernard Beauregard et André T. Gauthier) à coordonnateurs de projets sous la gouverne du nouveau chef de division projets et soutien technique;

Abolir le poste d'ingénieur de procédés et créer un poste de chef de division – usines et traitement des eaux.

Abolir le poste de secrétaire spécialisée – gestion des matières résiduelles et créer un poste de secrétaire à la gestion des matières résiduelles et du traitement des eaux sous la gouverne du chef de division – gestion des matières résiduelles.

Création d'un nouveau poste non syndiqué et promotion :

Poste de chef de division – gestion des matières résiduelles sous la gouverne du directeur du Service de l'environnement et y promouvoir monsieur André Marchildon.

Création de six postes syndiqués :

Coordonnateur du Plan de gestion des matières résiduelles (col blanc) sous la gouverne du chef de division – gestion des matières résiduelles

Secrétaire (col blanc) sous la gouverne du chef de division – projets et soutien technique

2 inspecteurs à la gestion des matières résiduelles (cols blancs) sous la gouverne du coordonnateur – collectes et cueillettes

Opérateur I – eau potable (col bleu)

Opérateur II – eau usée (col bleu)

Déplacements structurels :

- déplacer les sections et le personnel des usines d'eau potable, des usines d'eaux usées, d'entretien mécanique et d'entretien électrique/instrumentation et le poste de coordonnateur technique sous la gouverne du nouveau chef de division – usines et traitement des eaux;
- déplacer le poste de directeur adjoint projets spéciaux, Module des travaux publics et de l'environnement (monsieur Larry Gangur) sous la gouverne du directeur du Service de l'environnement;
- déplacer la section gestion des matières résiduelles sous la gouverne du directeur du Service de l'environnement;
- déplacer la section Soutien technique et laboratoires avec le personnel ainsi que les coordonnateurs de projets sous la gouverne du chef de division projets et soutien technique.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés du Module des travaux publics et de l'environnement.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement.

De plus, le Service des ressources humaines est autorisé à évaluer les postes et à modifier l'annexe A de la politique salariale des cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-336

RÈGLEMENT HORS COUR - INDUSTRIELLE ALLIANCE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES CONTRE LA VILLE DE GATINEAU - REFOULEMENT D'ÉGOUT - 2 AOÛT 2004 - 247, BOULEVARD LA VÉRENDRYE - 1 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QU'en date du 31 janvier 2005 Industrielle Alliance, Compagnie d'assurances générales intentait une poursuite contre la Ville de Gatineau pour des dommages qui auraient été occasionnés aux biens de leur assuré, Monsieur André Hubert, situé au 247, boulevard La Verendrye suite à un refoulement d'égout survenu le 2 août 2004;

CONSIDÉRANT QUE leur poursuite s'élevait à 3 217,50 \$;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait le règlement pour une somme de 1 000 \$ en capital, intérêt et frais;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige pour une somme de 1 000 \$ en capital, intérêt et frais.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire sont autorisés à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19110-991-50956	1 000 \$	Auto-assurance - Dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-337

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ANGERS AU CONGRÈS DU REGROUPEMENT DES CENTRES-VILLES ET DES ARTÈRES COMMERCIALES - DRUMMONDVILLE - 19 ET 20 AVRIL 2006 - 1 400 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Luc Angers à participer au congrès annuel du Regroupement des centres-villes et des artères commerciales qui se tiendra à Drummondville les 19 et 20 avril 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 769,51 \$ à l'ordre du Regroupement des centres-villes et des artères commerciales, 1026, rue St-Jean, bureau 300, Québec, Québec, G1R 1R7, pour défrayer le coût de l'inscription et de l'hébergement, de même que pour tous les frais occasionnés lors de ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 1 400 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-31086	1 400 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-338

PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ DE TOURISME OUTAOUAIS - 18 MARS 2006 - 417,54 \$ - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Alain Pilon, Simon Racine et Aurèle Desjardins à participer à une activité de Tourisme Outaouais qui aura lieu le 18 mars 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 417,54 \$ à l'ordre de Tourisme Outaouais, 103, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 3V8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	130,71 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11409-972	130,71 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11404-972	130,71 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions
04-13493	25,41 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-339

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU LIÈVRE ET COMITÉ DU VERSANT BASSIN DE LA RIVIÈRE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a nommé madame la conseillère Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Luc Montreuil sur le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (résolution numéro CM-2005-921) ainsi que messieurs les conseillers Patrice Martin et Alain Riel sur le Comité du bassin versant de la rivière de Gatineau (résolution numéro CM-2005-916);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rembourser leurs dépenses de déplacement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rembourse les frais de déplacement des membres de ces comités, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100 – Conseil municipal, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-340

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE L'ACADÉMIE DE DANSE DE L'OUTAOUAIS - 15 MARS 2006 – 150 \$ ET SUBVENTION DE 555 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier, messieurs les conseillers Alain Riel, Pierre Philion, Simon Racine et Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée au profit de l'Académie de danse de l'Outaouais le 15 mars 2006.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 555 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 705 \$ à l'ordre de l'Académie de danse de l'Outaouais, 855, boulevard la Gappe, bureau 304, Gatineau, Québec, J8T 8H9, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	100 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11414-972	30 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	30 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11409-972	30 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11407-972	30 \$	Pierre Philion - de Saint-Raymond-Vanier subventions
11406-972	280 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Patrice Martin – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - de Val-Tétréau subventions
11403-972	30 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-341*

RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR PIERRE TANGUAY, DIRECTEUR DU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - 1^{ER} MAI 2006

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Tanguay, directeur du Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire, a confirmé qu'il prendra sa retraite anticipée le 1^{er} mai 2006;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 21 ans et 9 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser à monsieur Pierre Tanguay les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite anticipée prévue le 1^{er} mai 2006, et ce, conformément à la politique en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Tanguay leurs plus sincères remerciements pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif